

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 28 mars 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°21 – DA du 28/03/2019**

**Rapporteur : M. BERGEROT**

**CAREP**  
**Convention d'objectifs en faveur de la création et du développement  
d'entreprises pour la période 2018-2020**

Le Bassin de Pompey est chargé de l'accompagnement à la création d'entreprises au titre de la compétence « Actions de développement économique ». Il partage cette compétence avec la Région Grand Est dans le cadre de la loi NOTRÉ. La Région Grand Est ayant mis en place son dispositif BE EST Entreprendre et BE EST Financement mais destiné uniquement aux demandeurs d'emploi de plus de 6 mois. Ce dispositif ne permet pas de trouver un financement pour des personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi ou en formation, par exemple. Il vous est proposé de compléter le dispositif prévu par la Région Grand Est afin d'avoir une réponse globale pour tout type de demande sur notre territoire.

La pépinière d'entreprises est un moyen reconnu de stimuler et permettre l'émergence sur le territoire du Bassin de Pompey de projets de création d'entreprises avec un accompagnement personnalisé qui permet d'obtenir un taux

de survie de 86% à 5 ans contre 40% pour des projets hors pépinière non accompagnés. L'objectif est également de pouvoir accueillir les entreprises créées sur le territoire économique à leur sortie de pépinière, ce qui a justifié la création du lotissement de TPE/TPI CIT entreprises II sur le Parc Eiffel Energie dont le succès n'est plus à démontrer.

Afin de poursuivre notre partenariat avec la pépinière d'entreprises du CAREP, il vous est proposé de mettre en place une convention annuelle pour les années 2018 à 2020 (partenariat qui existe depuis 2006 et reconduit à chaque échéance). Il s'agit d'apporter une aide à la pépinière d'entreprises à travers un accompagnement en ingénierie de projet aux créateurs d'entreprise, un appui en formation pour les sociétés existantes et une animation économique renforcée sur le Bassin de Pompey.

Le Bassin de Pompey souhaite continuer à soutenir la pépinière d'entreprises en renouvelant cette convention pour une durée de trois ans sur 2018-2020.

Le soutien financier de la Communauté de Communes est évalué à 22 000 € par an.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission économie, emploi et formation du 15 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec la pépinière d'entreprises du CAREP joint.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat en faveur de la création et du développement d'entreprise.

**DECIDE** d'imputer les crédits correspondants au compte 90 6574.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC